

EXCLUSIF

# La ferme urbaine Agricoool placée en redressement judiciaire

La start-up qui cultive fraises, salades et herbes aromatiques dans des conteneurs en Seine-Saint-Denis, a reçu des offres de repreneurs. Depuis sa création en 2015, elle a levé 35 millions d'euros.



En 2018, Agricoool a levé 28 millions d'euros. (Gilles ROLLE/REA)

Par **Charlie Perreau**

Publié le 24 mars 2022 à 12:32 | Mis à jour le 25 mars 2022 à 13:24

Deuxième coup dur pour la French Tech. Après Sigfox, Agricoool a été placée en redressement judiciaire le 31 janvier par le tribunal de commerce de Bobigny. Plusieurs repreneurs (dont les noms ne sont pas encore publiés) se sont manifestés, indique la start-up aux « Echos ».

Fondée en 2015 par Guillaume Fourdinier et Gonzague Gru, Agricoool proposait à l'origine de cultiver des fraises dans des containers. Avec un rendement au mètre carré 60 fois supérieur aux fraises de grande distribution, une contenance en Vitamines C de 30 % au-dessus de la moyenne ainsi qu'un meilleur taux de sucre, la jeune pousse faisait une entrée très remarquée dans le monde agricole. Elle a progressivement étendu sa gamme avec de la salade et des herbes aromatiques et son réseau de distribution (100 magasins en Île-de-France, dont 80 enseignes Monoprix).

## Changement de modèle

Le concept a séduit de nombreux investisseurs (XAnge, Kima Ventures, bpifrance... ) qui ont au total injecté 35 millions d'euros dans la start-up, [dont 25 millions en décembre 2018](#) . Lors de ce dernier tour de table, Agricoool avait prévu de produire plusieurs centaines de containers d'ici à 2021. Mais faute de modèle économique viable, elle n'a pas pu atteindre son objectif. En 2020, elle a inauguré un nouveau modèle : une ferme urbaine composée de 10 conteneurs.

## Start-up : la France lance le label Agritech20 et vise 10 licornes pour 2030

---

« Nous nous donnons un an pour prouver que cette ferme, qui est probablement la plus avancée au monde en termes de technologie, est viable à la fois économiquement et écologiquement », indiquait à l'époque Guillaume Fourdinier. En 2020, la jeune société a enregistré un chiffre d'affaires de 162.000 euros pour une perte de 7,72 millions d'euros (les comptes 2021 ne sont pas encore disponibles). La même année, Agricoool a eu recours au chômage partiel et souscrit trois prêts garantis par l'Etat pour une valeur totale de 2,25 millions d'euros.

### Les lourds investissements R & D

Pour relancer la machine, Agricoool a recruté fin 2021 un poids lourd de l'agroalimentaire en tant que directeur général : [Jean-Christophe Sibileau, qui était alors directeur général de Bonduelle Europe](#) sur la partie conserves et surgelés. Ce dernier a pris en main la gestion opérationnelle de la société laissant Guillaume Fourdinier sur les sujets d'innovation et de financement. Un tour de table a été initié mais n'a finalement pas abouti, ce qui a ainsi mené au redressement judiciaire.

---

### AgriTech : 8 incubateurs et accélérateurs pour se lancer

---

Les start-up industrielles séduisent beaucoup moins les fonds de capital-risque (VC) que les fintechs, les places de marché ou les start-up qui éditent des logiciels pour les entreprises (les « Saas ») qui facturent majoritairement des abonnements ou des commissions. Des modèles dont les retours sur investissement sont assez rapides.

Or, ces jeunes pousses de l'industrie ou de l'agriculture ont besoin de faire beaucoup de R & D, ce qui coûte cher. Avec sa levée de fonds, Agricoool voulait mettre en place une ferme de 32 containers pour un chiffre d'affaires prévisionnel de 4 millions d'euros. Les effectifs ont baissé depuis quelques mois, passant de 70 à 55 (les départs n'ont pas été remplacés). Contacté, Guillaume Fourdinier n'a pas souhaité faire de commentaire à ce stade.

**Charlie Perreau @CharliePERREAU**

